



Jean Montlaur
JME
EXPERTISES

JME Expertises, fondé par Jean Montlaur, est un cabinet d'experts d'assurés pour les particuliers, les professionnels et les collectivités, situé à Castelsarrasin dans le Tarn-et-Garonne. En tant que professionnels, nous œuvrons pour la protection des assurés sous l'égide de trois valeurs essentielles :

- **l'indépendance,**
- **la loyauté,**
- **la confidentialité.**



« Au quotidien, **notre travail est de valoriser votre patrimoine mobilier et immobilier et, en cas de sinistre, de vous garantir une indemnisation juste, conforme et équitable** ».

JME Expertises souscrit une assurance Responsabilité civile professionnelle.
« Expert dommages aux biens immobiliers et mobiliers ».



Membre du CFEIB
(Compagnie Française des Experts Indépendants du Bâtiment).

L'ÉQUIPE JME EXPERTISES EST COMPOSÉE DE :

- 2 Responsables de secteur (Sud Ouest)
- 1 Expert judiciaire en bâtiment
- 1 Technicienne économiste
- 1 Technicien en bâtiment
- 1 Expert sécheresse
- 1 Technicien économiste en expertise préalable
- 1 Expert judiciaire en valeurs vénales
- 1 Expert en mobilier, objets d'art
- 1 Expert en voiture de luxe/collection.



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z





CABINET D'EXPERTISES POUR LA PROTECTION DES ASSURÉS

AVANT SINISTRE

Notre rôle

Nos experts **valorisent votre patrimoine** mobilier et immobilier afin de déterminer **le montant de vos capitaux**.

« Mandater son expert JME vous permet d'assurer vos biens à leur juste valeur ».

Nos missions

- **Expertiser vos biens** immobiliers et mobiliers
- **Rédiger et valoriser** un rapport à dire d'experts certifiés
- **Conseiller l'assuré** afin de protéger son patrimoine contre une perte sèche
- **Expertiser** pour définir **avec exactitude** des primes d'assurances, **lors de successions, de ventes, de cessions de parts**, et quels que soient vos biens, des objets d'art jusqu'aux véhicules de collection...

SUITE À UN SINISTRE

Notre rôle

Nos experts défendent votre patrimoine mobilier et immobilier par une **expertise amiable contradictoire**.

« Mandater son expert JME à la déclaration du sinistre, c'est préserver vos intérêts à compétences égales ».

Nos missions

- **Appliquer les garanties** contractuelles de votre contrat d'assurance
- **Établir les mesures d'urgence** et conservatoires à la suite d'un sinistre
- **Gérer** les formalités administratives
- **Rédiger un état de pertes** mobilier, immobilier et financier, valant réclamation auprès de la compagnie d'assurance.



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z





AVANT SINISTRE

LES EXPERTS JME VALORISENT VOTRE PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER

EXPERTISE PRÉALABLE

L'expertise préalable est un **document agréé**. Elle détermine les capitaux **à prendre en garantie**, dans le cadre de la souscription ou du renouvellement d'un contrat d'assurance. L'assuré a, seul, **la responsabilité des capitaux qu'il déclare** à son assureur et il doit, en cas de sinistre, **justifier de l'existence des biens mobiliers et immobiliers** lors de l'évaluation du préjudice.

Conséquences :

Une déclaration erronée peut s'avérer coûteuse. En effet, l'assuré risque :

- de payer une prime inadaptée, avec soit **la sous-assurance** ou soit **la sur-assurance**,
- de subir l'application **de sanctions financières** dans le cas d'un sinistre.

Notre solution :

L'estimation préalable en valeurs d'assurance à neuf et vétusté déduite des biens.

« Mandater un expert JME, c'est assurer vos biens à leur juste valeur ! »

EXPERTISE EN VALEURS VÉNALES

La valeur vénale est une expertise afin de **fixer la valeur d'un patrimoine** et pour chiffrer la valeur indemnitaire d'un bien sinistré...

La valeur vénale d'un bien sinistré est **la valeur de référence pour le calcul de la première indemnité** à la reconstruction, mais également pour le montant des indemnités totales.

« Les experts JME évaluent avec impartialité et indépendance la valeur vénale de vos biens ».



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z





AVANT SINISTRE

CONFIDENTIALITÉ, TRANSPARENCE SONT AU CŒUR DE NOS EXPERTISES

EXPERTISE EN MOBILIER OBJET D'ART (MOBA)

L'expert en mobilier objets d'art est chargé **de déterminer l'authenticité d'un objet**, de l'estimer et de la dater.

Le rapport d'expertise **vous permet d'assurer votre bien** et donc de percevoir l'indemnité en cas de sinistre ou de vol.

Sa connaissance des différents marchés de transaction des objets de valeur **se révèle décisive** dans l'estimation des biens à une date donnée.

Il est utile de rappeler que le marché de l'art est sujet à variation à la hausse comme à la baisse dans le temps.

Une estimation de votre patrimoine doit être revue régulièrement.

« Mandater un expert JME pour évaluer vos biens, c'est protéger votre patrimoine ! »

EXPERTISE DE VÉHICULE DE LUXE ET/OU DE COLLECTION

L'expert agréé en véhicules est chargé **de déterminer son authenticité**, sa datation et de réaliser son estimation.

Réaliser une expertise automobile d'un véhicule de luxe et/ou de collection **vous permet de disposer d'informations pertinentes** afin de mieux juger de sa valeur et de son état.

Le rapport d'expertise est **l'assurance de percevoir la plus juste indemnité** en cas de sinistre ou de vol.

« Mandater un expert JME, c'est avoir une vue dans ses moindres détails, une radioscopie de votre véhicule ».



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z





SUITE À UN SINISTRE

POUR PROTÉGER VOS INTÉRÊTS,
ENTOUREZ-VOUS DE NOS EXPERTS

INCENDIE/TEMPÊTE/ DÉGÂT DES EAUX

Vous venez de subir un sinistre, vous êtes **un particulier, un professionnel ou une collectivité**, nous vous assistons immédiatement pour les mesures d'urgence, la constitution, le chiffrage de votre dossier d'indemnités.

« Mandater son expert JME à la déclaration du sinistre, c'est préserver vos intérêts à compétences égales ».

Ne restez pas seuls !

Agissant dans vos intérêts sur la base de votre contrat d'assurance, nous vous procurons **une assistance immédiate** pour la **mise en place des mesures d'urgence** et la **constitution de votre dossier sinistre** :

- **Une expertise** pour l'évaluation et le **chiffrage** des dommages dans un premier temps.
- Puis le **débat contradictoire amiable** de votre dossier, face à l'expert d'assurance ou tout autre représentant.
- **En cas de recours**, contre un tiers, nous vous représentons **pour la défense** de vos intérêts.

Nos experts JME interviennent dans l'évaluation tant **des dommages directs** que **des pertes d'exploitation** qui en résultent.



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z





SUITE À UN SINISTRE

SUITE À UNE PATHOLOGIE SUR UN BÂTIMENT

- **Une pathologie**, c'est l'étude de l'origine des désordres ou d'un défaut constaté sur un élément d'ouvrage ou d'une construction.
- La cause du désordre peut provenir d'une **erreur de conception**, d'un **défaut d'exécution**, d'un **vice de matériau**, etc.
- **Un désordre** considéré comme un dommage, **doit alors être réparé**.
- L'expert JME en pathologie **réalise un rapport sur l'analyse des processus susceptibles d'entraîner des sinistres ou des désordres** dans le domaine du bâtiment. Cette étude est **indispensable** pour constater l'état du bâtiment voire réhabiliter les structures.

SUITE À UN SINISTRE SÉCHERESSE

La garantie sécheresse est prise en compte **seulement si l'état de catastrophe naturelle est déclaré par arrêté interministériel pour votre commune**. « *Les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises...* »

(Article L.125.1 du Code des assurances).

Nos connaissances techniques permettent de **prouver la cause déterminante de vos dommages**. Alors, grâce à notre parfaite **maîtrise** de la procédure amiable en catastrophe naturelle, **nous vous accompagnons au cours des principales étapes de l'expertise** et vous conseillons afin d'obtenir **une indemnité à la hauteur** du préjudice subi.

« Mandater un expert JME,
c'est c'est prouver la cause déterminante de vos dommages ».



12 rue de l'Ormeau - 82100 CASTELSARRASIN - **06 76 14 32 78**



contact@jme-expertises.com



facebook.com/JMEexpertises



www.jme-expertises.com



linkedin.com/in/JMEexpertises

Siret : 832 812 481 RCS Montauban - APE : 6621 Z

